



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHAMBRE CONSTITUTIONNELLE DE LA COUR DE JUSTICE

Genève, le 4 juin 2025

### **Second tour de l'élection du Conseil administratif de la commune de Vernier: rejet des recours**

En date du 2 juin 2025, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a rejeté les deux recours déposés contre la constatation des résultats du second tour de **l'élection du Conseil administratif** de la commune de Vernier.

En l'absence d'irrégularités spécifiques constatées pour ce scrutin, la chambre constitutionnelle a rejeté les différents griefs soulevés par les recourants.

Les deux recours concernant **l'élection du Conseil municipal** de la commune de Vernier, qui ne sont pas directement liés, restent pendants devant la chambre constitutionnelle et seront tranchés dans les semaines à venir.

Les deux décisions de la chambre constitutionnelle sont susceptibles de recours auprès du Tribunal fédéral.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.